

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2014 À 18 HEURES 30

N° 7 – 215 / 2014 : POLITIQUE DE LA VILLE – RETRAIT FORFAITAIRE DE FSE AU TITRE DE LA SUBVENTION GLOBALE 2007-2009

L'An Deux Mille Quatorze, le 16 décembre 2014

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 16 décembre 2014 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : madame Anne-Marie ROSÉ

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Gisèle DEDIEU), Michel FRANQUES, Muriel ROQUES-ÉTIENNE, Philippe BONNECARRÈRE, Claude LECOMTE (pouvoir de Marie-Louise AT), Bruno LAILHEUGUE, Steve JACKSON (pouvoir de Jean-Michel BOUAT), Patrick BÉTEILLE (pouvoir de Naïma MARENGO), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir de Frédéric ESQUEVIN), France GERBAL-MÉDALLE, Enrico SPATARO, Odile LACAZE (pouvoir de Sylvie BASCOUL-VIALARD), Élodie NADJAR (pouvoir de Patrice BEDIER), Fabien LACOSTE, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT, Emmanuelle PIERRY, Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD (pouvoir de Michel MARTY), Delphine MAILLET-RIGOLET, Céline TAFELSKI, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Agnès BRU, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL) Naïma MARENGO (pouvoir à Patrick BÉTEILLE), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à France GERBAL-MÉDALLE), Jean-Michel BOUAT (pouvoir à Steeve JACKSON), Geneviève PÉREZ (pouvoir à Michel FRANQUES), Marie-Louise AT (pouvoir à Claude LECOMTE), Frédéric ESQUEVIN (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Patrice BEDIER (pouvoir à Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE, Jacques ROYER, Michel MARTY (pouvoir à Jean-Paul RAYNAUD), Blandine THUEL.

Membres suppléants : Madame, Messieurs, Marie-Claire MALROUX, Françoise FEUGEAS, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE.

Présents : 46

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2014**N° 7 – 215 / 2014 : POLITIQUE DE LA VILLE – RETRAIT FORFAITAIRE DE FSE AU TITRE DE LA SUBVENTION GLOBALE 2007-2009**

Pilote : politique de la ville

Autres services concernés : Finances et Budget
Affaires générales, juridiques et marchés
Association Inter PLIE du Tarn

Monsieur Michel FRANQUES, rapporteur,

Les Programmes locaux d'insertion par l'économie (PLIE) sont des actions financées par l'Union Européenne au travers du Fonds Social Européen (FSE). Les PLIE permettent notamment d'organiser des chantiers d'insertion et diverses autres initiatives d'insertion, portées par des associations locales. Il existe trois PLIE dans le Tarn qui sont fédérés par une association de gestion dite Interplie, initiée par le conseil général du Tarn, également bénéficiaire de fonds FSE.

Les trois PLIE tarnais ont fait l'objet de contrôles approfondis pour les fonds européens (FSE) perçus au titre de l'exercice 2009. Il s'en est suivi trois plans de reprise, un pour chaque territoire, Albigeois, Castres-Mazamet, Carmausin. Ces plans de reprise ont été validés par la DIRECCTE régionale et mis en recouvrement.

Toutefois, la Direction Régionale des Finances Publiques (DIRFIP), en tant qu'autorité de certification déléguée, a souhaité procéder à des vérifications complémentaires qui ont mis à jour de nouvelles difficultés (pièces justificatives fournies incomplètes, activités non éligibles...) portant le taux d'erreur du contrôle de l'exercice 2009 de 7,81% à 9,82%.

Afin d'éviter un contrôle complémentaire des 37 dossiers de la programmation 2007 et 2008, la DIRFIP propose que le nouveau taux d'erreur de 9,82% soit appliqué à la programmation totale de 2007 et 2008, entraînant un retrait forfaitaire global de 62 000€ de FSE pour l'ensemble des trois territoires.

La part annuelle de la programmation est répartie par territoire comme suit :

- Communauté d'agglomération de l'Albigeois : 38,5%
- Communauté d'agglomération de Castres Mazamet : 38,5%
- Communauté de communes du carmausin : 23%

Il est proposé de répartir le retrait suivant les mêmes pourcentages, ce qui représente pour la communauté d'agglomération de l'Albigeois la somme de 23 870€. Il est précisé que ce retrait représente 4,6% du montant global du FSE versé sur la programmation 2007-2009 qui s'élève à 518 392,33€.

Il a été instamment demandé par l'agglomération à Inter PLIE que cette transaction soit acceptée pour solde de tout compte, tant pour la collectivité que pour les associations locales d'insertion qui ont été bénéficiaires des fonds FSE du PLIE albigeois.

La ligne de trésorerie renouvelée au budget primitif 2015 de la communauté d'agglomération permettra à l'association Inter PLIE d'absorber ce déficit de recettes sans contrarier la poursuite de son activité à court terme.

Au terme de la programmation en cours 2010-2014, la communauté d'agglomération de l'Albigeois mettra en œuvre les dispositions adéquates et réglementaires les plus appropriées pour permettre à l'association Inter PLIE de faire face au remboursement des 23 870€.

Il est demandé au conseil communautaire :

- D'approuver le versement de 23 870 € au titre du remboursement du retrait forfaitaire de 9,82%, de la programmation 2007 et 2008, du FSE,
- D'autoriser le président à signer et à remplir toutes les démarches relatives à ce dossier.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du bureau communautaire du 4 novembre 2014,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le versement de 23 870€ au titre du remboursement du retrait forfaitaire de 9,82%, de la programmation 2007 et 2008, du FSE, en précisant que ce versement ne mettra pas les comptes de l'association en difficulté à court terme compte tenu de la possibilité d'avance de trésorerie qui lui est apportée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT que la transaction de retrait forfaitaire est pour solde de tout compte dans le cadre de la programmation 2007 et 2008, tant pour la collectivité albigeoise que pour les associations locales d'insertion bénéficiaires de la programmation ;

DIT qu'au terme de la programmation en cours 2010-2014, la communauté d'agglomération de l'Albigeois mettra en œuvre les dispositions adéquates et réglementaires les plus appropriées pour permettre à l'association Inter PLIE de faire face au remboursement des 23 870€.

AUTORISE le président à signer et à remplir toutes les démarches relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Fait le 16 décembre 2014,

Le président,



Philippe BONNECARRÈRE

REÇU LE

22 DEC. 2014

PREFECTURE DU TARN

PUBLIE LE

29 DEC. 2014